

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 281

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 75

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 24

Date de convocation :

11/12/2020

Date d'affichage :

21/12/2020

Votants :	103	Pour :	103	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; PARTY Annick.

Excusés : ARTIGUES Damien ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; BONIN Robert à SERVIGNAT Odette ; BOURGEOIS Josette à PIETRIGA Guy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Célestin à CAPELLI Sophie ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DUMONT GIRARD Philippe à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAVIER Jean-Louis à DUTHION Jean-Paul ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLLOT Evelyne à PROST Philippe ; HUSSON Gérald à BLASER Michel ; JACQUEMIN Pierre à CASSABOIS Yannick ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LAMARD Philippe à GROSDIDIER Jean-Charles ; MARQUES Patrick à DEPARIS-VINCENT Christelle ; MONNERET LUQUET Jocelyne à VENNERI PARE Sandra ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard à BUCHOT Jean-Yves ; VUITTON Daniel à GUERIN Jean-Luc.

Absents : BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CALLAND Jacques ; LANCELOT Catherine ; MORISSEAU Gilles.

Objet : Subvention à l'ADAPEMONT pour l'acquisition d'un bâtiment aux fins d'installation d'une recyclerie

Le Conseil communautaire ;

Vu les statuts Terre d'Émeraude Communauté, et notamment sa compétence en matière d'ordures ménagères et d'aides aux entreprises ;

Considérant que le règlement d'intervention pour les aides à l'immobilier d'entreprise de l'ancienne Communauté de communes Petite Montagne s'applique aux porteurs de projet dans l'attente d'un règlement unique sur Terre d'Émeraude Communauté ;

Considérant que l'ex Communauté de communes Petite Montagne était à l'initiative de la création d'une recyclerie sur la commune d'Arinthod, que la recyclerie a vocation à favoriser l'économie circulaire, la réparation et le réemploi, en réduisant le volume de déchets à traiter ;

Considérant que, dans ce cadre, il est apparu que l'ADAPEMONT était un acteur susceptible d'assurer l'activité de recyclerie dans le cadre de l'insertion par l'activité économique ;

Considérant qu'il était initialement prévu que la Communauté de communes acquiert un bâtiment pour l'installation de cette recyclerie gérée par l'ADAPEMONT, pour un montant prévu au BP de 350 000€ ;

Considérant qu'il est apparu que l'ADAPEMONT pouvait acquérir directement le bâtiment et bénéficier de subventions à cet effet, issues notamment de la Région BFC et de l'ADEME ;

Considérant que l'attribution d'une subvention par Terre d'Émeraude Communauté constitue un préalable à l'obtention d'autres subventions par l'association ;

Vu l'avis favorable du Bureau ;

DECIDE

D'ATTRIBUER une subvention à l'ADAPEMONT d'une subvention à hauteur de 35 000€,

DE DIRE que cette subvention est conditionnée aux éléments suivants :

- L'installation de la recyclerie dans un bâtiment répondant à l'ensemble des réglementations en vigueur (accessibilité, sécurité) pour un établissement recevant du public sur la commune

d'Arinthod et ayant vocation à accueillir le local de stockage, de tri, de valorisation et de vente,

- L'obtention des subventions des autres financeurs et la présentation d'un plan de financement finalisé par l'ADAPEMONT,
- La signature d'une convention bipartite Terre d'Émeraude Communauté / Adapemont sur les modalités de fonctionnement de la recyclerie ainsi qu'une charte générale pour la mise en œuvre d'actions d'économie circulaire sur le territoire avec l'ensemble des partenaires,

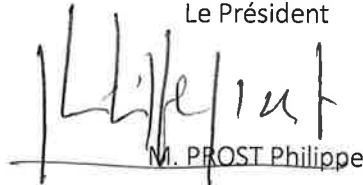
DE CHARGER le Bureau de vérifier le respect de ces conditions avant de procéder au versement de la subvention,

D'AUTORISER le président à signer tout document se rapportant à cette opération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président


M. PROST Philippe



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201217-D_281_2020-DE